



Erreur de montant injonction de payer

Par **Marie Lallois**, le **28/03/2017** à **19:03**

Bonjour,

Suite à un retard de loyer, la propriétaire de mon appartement a sollicité un huissier pour une injonction de payer. Problème, en reprenant tous les versement que j'avais effectué, il s'avère que l'agence a gonflé le dû de 2000 euros. J'ai donc envoyé tous les justificatifs à l'agence qui m'a fait parvenir une nouvelle quittance avec le montant exact après cette vérification. C'est la deuxième fois que le montant demandé est erroné.

Ma question est la suivante: L'injonction de payer est elle annulée dans ce cas de figure?

Merci beaucoup de votre aide